DIPLÔME NATIONAL DU BREVET SESSION 2017

DEUXIÈME ÉPREUVE

1^{re} partie – 1^{re} période

HISTOIRE –GEOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Série professionnelle

Durée de l'épreuve : 2 H 00 50 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet

L'usage de la calculatrice et de tout document est interdit

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de la page 1/6 à la page 6/6

Les candidats doivent composer, pour cette partie I.1. « Histoire et Géographie, Enseignement moral et civique », sur une copie distincte.

ANNEXE: la page 5/6 est à rendre avec la copie

Ne pas inscrire de signe distinctif sur l'annexe (nom, signature...)

Le candidat rend sa copie à la fin de cette 1^{re} partie et veille à conserver ce sujet en support pour le travail d'écriture (2^e partie de l'épreuve)

REPERE: 17PROHGEMCME3 Page 1/6

Exercice 1. Analyser et comprendre des documents (20 points)

Histoire – Affirmation et mise en oeuvre du projet européen

Document 1 – Déclaration commune pour la journée commémorative du 22 septembre 1984 à l'ossuaire de Douaumont, près de Verdun

À Verdun, ce 22 septembre 1984, le Président de la République Française¹ et le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne² sont venus se recueillir sur les tombes des fils de l'Allemagne et de la France tombés pour leur pays. Leur hommage conjoint aux morts des combats passés, en un lieu qui marque l'histoire, affirme l'engagement sans retour des deux peuples sur la voie de la paix, de la raison et de la coopération dans l'amitié.

Nous rendons ensemble hommage aux millions de combattants français et allemands morts dans les batailles acharnées des deux guerres mondiales. La guerre a laissé à nos peuples ruines, peines et deuils. La France et la République Fédérale d'Allemagne ont tiré la leçon de l'histoire. L'Europe est notre foyer de civilisation commun et nous sommes les héritiers d'une grande tradition européenne. C'est pourquoi, Français et Allemands, nous avons choisi il y a près de 40 ans de renoncer aux combats fratricides³ et de nous atteler⁴ à la construction en commun de l'avenir.

Nous nous sommes réconciliés. Nous nous sommes entendus. Nous sommes devenus des amis.

L'unification de l'Europe est notre objectif commun, auquel nous œuvrons dans l'esprit de la fraternité.

Communiqué de presse conjoint Franco-Allemand

1 : François Mitterrand

2: Helmut Kohl

3 : combats entre peuples frères

4 : consacrer

Source : Institut François Mitterrand.

REPERE: 17PROHGEMCME3 Page 2/6

Document 2 - François Mitterrand et Helmut Kohl à l'ossuaire de Douaumont, près de Verdun, le 22 septembre 1984



Questions

Document 1 et 2:

- 1) Nommez les deux chefs d'État présents lors de cette journée commémorative du 22 septembre 1984. (2 points)
- 2) Précisez à qui les deux chefs d'État rendent hommage lors de cette journée commémorative du 22 septembre 1984. (4 points)
- 3) Citez « l'objectif commun » du projet européen inscrit dans cette déclaration. (4 points)
- 4) Repérez deux raisons qui rendent désormais possible la mise en œuvre d'un projet européen. (5 points)
- 5) Présentez brièvement une étape de la construction européenne qui justifie la phrase de la déclaration : « la construction en commun de l'avenir. » (5 points)

REPERE: 17PROHGEMCME3 Page 3/6

Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et se repérer (20 points)

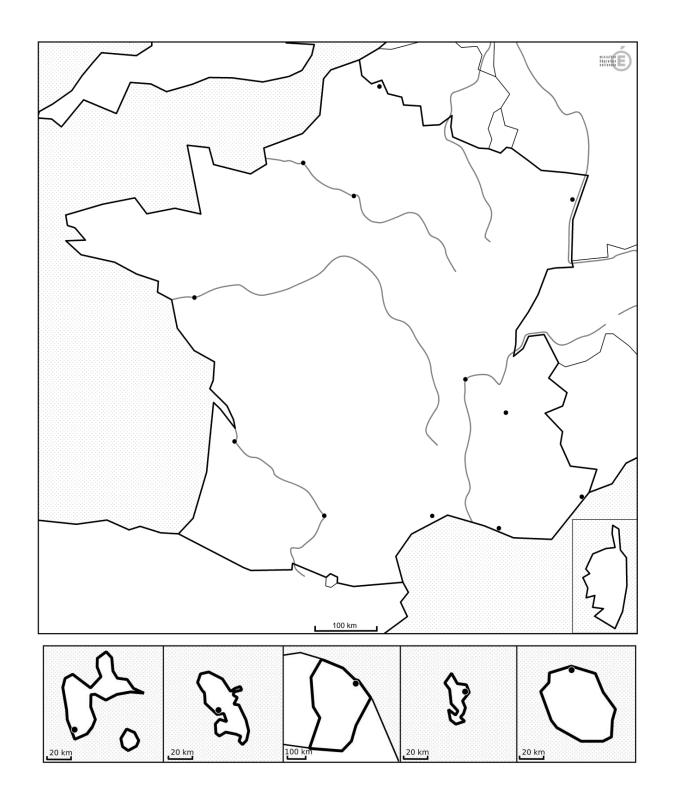
<u>Géographie – Les aires urbaines, une nouvelle géographie de la France</u> <u>mondialisée</u>

- Sous la forme d'un développement construit d'une quinzaine de lignes et en vous appuyant sur un ou des exemples d'aires urbaines étudiés en classe, décrivez les différents espaces des aires urbaines. Vous pouvez utiliser les mots suivants : banlieues, transports en commun, ville-centre, déplacements domicile-travail. (15 points)
- 2) Localisez et nommez sur la carte cinq aires urbaines de votre choix. (5 points)

REPERE: 17PROHGEMCME3 Page 4/6

Annexe à rendre en fin d'épreuve

À placer à l'intérieur de la copie - Ne pas inscrire de signe distinctif sur l'annexe (nom, signature...)



REPERE: 17PROHGEMCME3 Page 5/6

Exercice 3. Enseignement moral et civique (10 points)

<u>Thème - Le jugement : penser par soi-même et avec les autres</u>

Document 1 : Article 3 de la charte de la Laïcité à l'École parue le 9 septembre 2013

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

Source : site internet du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Questions

- 1) Citez les différentes libertés permises par la laïcité.
- 2) Identifiez les deux limites à la liberté d'expression énoncées dans ce document.
- 3) Présentez un exemple de «convictions» que le citoyen français a le droit d'exprimer librement.
- 4) La laïcité permet d'exprimer librement ses opinions « dans le respect de celles d'autrui », c'est-à-dire en acceptant que les autres expriment une opinion différente.
 - Pour quelle(s) raison(s) est-il important de ne pas imposer ce que l'on pense aux autres ? Vous pouvez vous appuyer sur un exemple de votre choix.

REPERE: 17PROHGEMCME3 Page 6/6